

# REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 Septembre 2022 à 18 H30

**Présents** : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, Mme Marie-Thérèse BARBIER, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU

**Absents excusés** : M. Damien BERRY a donné pouvoir à M. Patrick BARRIERE, M. Pierre DUSSIDOUR a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BARBIER, M. Christian CAVE a donné pouvoir à Mme Corine VALADE. Mme Nelly VERGEZ, Mme Corine LELAVANDIER, Mme Sandra TOURNAIRE.

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Présentation convention-cadre « Petites Villes de Demain » par M. Ronan GAUDIN Chef de projet Petites Villes de Demain à la CCLTD.

## **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur Marc BRAUD 56 rue André Bouyer à Villebois-Lavalette. Bien situé section AL N° 78 – 166 et 168 à Villebois-Lavalette surface au sol de 1026 m2. Ce bien est vendu pour 8 000 € (+ 3000 € de frais de commission à charge de l'acquéreur) à Monsieur Adrien BOBIN de Sers (16).

**Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité**

## **CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC**

Pendant les travaux de restructuration d'un garage au Centre Routier de Villebois-Lavalette, le Département de la Charente utilisera l'espace appartenant à la commune à l'ancienne gare pour entreposer ses matériaux.

Pour ce faire nous devons signer une convention d'occupation du domaine public avec le Département.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **DOSSIER AIDE SOCIALE**

Nous avons reçu une demande d'aide sociale à l'hébergement pour un jeune placé en famille d'accueil à Villebois-Lavalette depuis 2017. Depuis le 3 juillet 2022 ce jeune va être hébergé au foyer Sainte-Marie à Chalais (CAT). Il n'a aucun revenu et le coût d'hébergement est de 75.05 € par jour.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **HORAIRES MAIRIE**

Nous avons décidé lors de la réunion du conseil municipal de juillet de fermer la mairie le mercredi après-midi pendant les vacances d'été et ensuite de fermer au public, à partir de septembre le jeudi après-midi.

Nous nous sommes rendus compte qu'il serait plus judicieux de continuer à fermer le secrétariat au public le mercredi après-midi plutôt que le jeudi après-midi. Très peu de personnes viennent le mercredi après-midi (écoles fermées) et nous n'avons qu'une secrétaire cette journée-là. L'arrêté pris en juillet 2022 sera modifié en ce sens.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

### **CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

Le décret 1091 du 29 juillet 2022 nous demande de désigner un correspondant « Incendie et Secours » sous 3 mois à partir du 1<sup>er</sup> août 2022.

Le correspondant Incendie et Secours est chargé sous l'autorité du Maire de participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions...du service local d'incendie ; concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants ; concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune. Monsieur Christian CAVE s'est porté volontaire.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

### **CONVENTION CO-PORTAGE CCLTD/AGENCE COMMUNALE POSTALE**

Comme vous le savez tous, le bureau de poste de Villebois-Lavalette est actuellement fermé et il réouvrira dès que possible, normalement début novembre sous forme d'agence communale postale en partenariat avec la CCLTD pour la partie France Services.

Pour fixer et clarifier les choses nous devons signer une convention de Co-portage de l'agence communale postale et agence France Services, puisque les deux entités vont travailler en partenariat dans le même bâtiment et que les salariés seront aptes à se remplacer sur l'ensemble des services aux administrés.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

### **CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN**

Suite à l'exposé de Monsieur Ronan GAUDIN concernant la mise en place de la convention cadre Petites Villes de Demain, je vous demande l'autorisation de signer toutes les pièces relatives à cette mise en place (conventions, avenants, etc...).

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

### **VENTE TERRAINS ARRIERE DE LA POSTE**

Le 13 décembre 2021 nous avons pris une délibération concernant la vente d'une partie du terrain communal à l'arrière du bâtiment de la poste.

Cette transaction a été annulée par le futur acquéreur. Nous avons convenu que les frais de géomètre seraient partagés en deux. Le bornage a été fait et la facture d'un montant de 876.00 € payée (438 € par partie). Nous avons donc demandé le remboursement de la partie payée par la commune soit 438 € au demandeur.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **CONVENTION SENTIERS DE RANDONNEES/CHEMINEMENT DOUX**

Le Département de la Charente souhaite mettre en place des sentiers de randonnées (pédestres et cyclables) aussi appelés cheminements doux, dans le cadre d'un appel à projets « Sentiers de Nature ». Cela concerne les communes de Villebois-Lavalette, Blanzaguet, Ronsenac et Magnac-Lavalette-Villars.

Les dépenses en lien avec le projet peuvent être financés jusqu'à 80 %.

Une première enveloppe de 60 000 € HT pourrait être mise à disposition de ce projet. Celui-ci comprend le dossier « Amendes Police » que nous avons déposé pour la mise en sécurité devant l'école (coussin berlinois, 30 kms/h, peintures, barrières ainsi que l'aménagement de sécurité de L'Houmeau) environ 5000 €.

Pour Villebois-Lavalette, le Département souhaite voir se développer les équipements et autres aménagements de voirie qui favorisent la pratique du vélo et de la marche dans les bourgs centres dotés de services en lançant un plan cyclable et pédestre.

Ce projet s'inscrit en partenariat avec l'opération « petites villes de demain » (PVD). Le Département souhaite réaliser une première tranche d'aménagement qui desservirait notamment notre collègue et aussi de travailler à des liaisons cyclables jusqu'en limite de territoire pour raccorder en étoile trois communes limitrophes que sont Blanzaguet, Ronsenac et Magnac-Lavalette-Villars dont les maires partagent notre projet.

Madame FOISSARD va s'occuper de la liaison du chemin Villebois-Lavalette/Ronsenac.

### **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

#### **CESSION TERRAIN RUE DU PETIT MAIRAT**

Je vous rappelle notre délibération du 9 mai 2022 concernant la vente de la bande de terrain longeant les propriétés de la Rue du Petit mairat côté gauche en montant vers l'Houmeau.

La partie qui concerne les riverains a été vendue 0.50 € le m2, les frais de bornage et de géomètre ont été partagés entre la commune et les demandeurs. Les frais de notaire sont entièrement supportés par les acquéreurs.

Nous avons reçu deux nouvelles demandes et je vous propose de donner votre accord pour toutes les nouvelles demandes, que ce soit sur la partie gauche ou la partie droite de la rue en montant vers l'Houmeau avec les mêmes conditions que précédemment.

**Vote : Pour 11 voix Contre Abstention 1 voix Mme FOISSARD**

#### **DIVERS**

- Remerciements au conseil municipal pour l'apéritif des 100 ans de Madame Emma MICHAUD le 16 juillet 2022.
- Effectifs élèves au collège 329 enfants ; Primaire 81 et maternelle 56.
- Le 30 septembre prochain à 10 H présentation du projet d'aménagement du carrefour de Gurat avec le directeur de l'ADA de la Rochefoucauld et Monsieur Point, Vice-Président du Département.
- Création d'un club des « Beaux villages des Charentes » le 19 octobre à 10 H 30 à l'Abbaye de Bassac.

- Contact par la Sté ATC France (pylône téléphonique) pour l'achat de la parcelle au pied du pylône.
- Disparition du panneau Villebois-Lavalette RN 10 croisement avec la D22. Un courrier sera fait à la DIRA. (Direction Interdépartementale des Routes Atlantiques).
- Renouvellement 80 % Marie-Pierre FORT pour 3 ans.

La séance est levée à 20 H. Prochaine réunion le 10 octobre 2022 à 18 H 30